

LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALÉTRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUÉVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, M. LEMAITRE

Absents excusés avec pouvoir : Mme DIOLOGENT (pouvoir à M. CAPRON)
Mme LEBLED (pouvoir à M. DÉMOULINS)
Mme DUFOUR (pouvoir à Mme MALÉTRAS)

Absentes excusées sans pouvoir : Mme BEAUPERE, Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

Mme VAILLANT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 29 juin 2023 : approuvé à l'unanimité des membres présents.


Deux questions ajoutées à l'ordre du jour de la réunion.

Communications du Maire :

- remerciements de l'UDSP76, des Echos de Luneray et de l'association Don de Vie, pour les subventions annuelles ;
- attributions de subventions à certains projets communaux : 927 € de l'Etat (DETR) pour l'implantation d'un poteau incendie dans la rue des Poîtreaux, 14 000 € de l'Etat (DETR) pour la rénovation des vestiaires de Gruchet, et 150 € du Département pour les foulées ;
- remerciements du Président du Département suite à la mise à disposition d'une salle communale pour la tenue d'un séminaire le 28 août ;
- attribution par la Fédération Française de Badminton du label 1 étoile à la section badminton du club des jeunes de Luneray, pour l'accueil et la formation des jeunes licenciés.

Liste des délibérations du conseil municipal :

- Délibération n°1/7/2023 : en l'absence de compteur individuel, remboursement à la commune par la locataire du logement de l'ancienne perception de sa consommation d'eau sur la base du sous-compteur existant.
- Délibération n°2/7/2023 : fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles du budget communal à compter du 1^{er} janvier 2014.
- Délibération n°3/7/2023 : réajustement des crédits inscrits au budget communal 2023 dans le cadre d'une 1^{ère} décision modificative.
- Délibération n°4/7/2023 : organisation d'un salon du livre le dimanche 15 octobre de 9h30 à 18h30 à la salle de sports.
- Délibération n°5/7/2023 : organisation de 2 marches (9h30 et 14h30) le dimanche 29 octobre dans le cadre d'Octobre Rose.
- Délibération n°6/7/2023 : sortie des élèves de l'école élémentaire au cirque des Saltimbanques de l'Impossible le 7 octobre après-midi.



-Délibération n°7/7/2023 : renouvellement de la convention avec l'USEP pour l'année scolaire 2023/2024.

-Délibération n°8/7/2023 : création d'un poste d'agent des services périscolaires pour une durée hebdomadaire de 24h/semaine à compter du 1^{er} décembre 2023.

-Délibération n°9/7/2023 : accord pour la création d'une aire d'accueil de camping-cars dans la rue des Siamoisiers, sur le parking situé derrière le pôle de santé.

-Délibération n°10/7/2023 : bureau ACI retenu pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de restauration de la mairie et de valorisation de la salle du rez-de-chaussée. Coût HT des honoraires : 6 500 €.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 25 septembre 2023

Le Maire,

Guy AUGER

